

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PREMIER VICE-PRESIDENT EN CHARGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2015- 33 créant l'unité mixte de recherche UMR 1188 ;

Vu la décision n° 2020-53 prolongeant l'unité mixte de recherche UMR 1188 ;

Vu la décision n° 2022-57 prolongeant l'unité mixte de recherche UMR 1188 ;

.

Décident :

Article 1 : L'unité mixte de recherche UMR 1188, intitulée « Diabète – Athérombose – Thérapies Réunion Océans Indien », est renouvelée pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Monsieur Olivier MEILHAC est renouvelé dans ses fonctions de directeur de cette unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PREMIER VICE-PRESIDENT EN CHARGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION